

La SCD de la Bourse de croissance TSX

Une nouvelle façon de se financer et de s'inscrire en bourse

Par Johanne Duchesne et Sébastien Vézina

Le programme des sociétés de capital de démarrage (SCD) (le « programme ») est un véhicule de financement novateur pour des entreprises en croissance et constitue une alternative intéressante au premier appel public à l'épargne traditionnel. Le programme est une solution pratique et économique pour les entreprises en croissance à la recherche de nouveaux capitaux pour financer leurs opérations et désireuses de s'inscrire en bourse.

Ce programme, en vigueur au Québec depuis novembre 2002, s'adresse tant à des entrepreneurs qu'à des investisseurs d'expérience dans le domaine du capital de risque et intéressés à mettre temps, argent et expertise au profit d'une entreprise en croissance désireuse de devenir publique et de s'inscrire à la cote de la Bourse de croissance TSX.

Les atouts de ce programme

- Inscription en bourse rapide, efficace et économique;
- Accès facile à des capitaux;
- Contrôle de votre entreprise demeure entre vos mains;
- Visibilité accrue de votre entreprise pour le développement de ses affaires.

Les joueurs

Le programme est susceptible de vous intéresser si vous êtes un homme d'affaires chevronné avec un flair certain pour les occasions d'investissement ou un entrepreneur à la tête d'une entreprise en pleine croissance à la recherche de nouveaux capitaux. Pour tirer le meilleur parti du programme, chaque partie devra présenter les qualités et caractéristiques suivantes :

L'investisseur

- dispose de fonds à investir dans le capital de démarrage;
- a la capacité de mobiliser des capitaux;
- possède les antécédents et l'expérience pour repérer les entreprises à fort potentiel de croissance représentant une bonne occasion d'investissement;
- a une expérience significative auprès de sociétés ouvertes opérant dans un cadre réglementé;

L'entrepreneur

- opère une société en forte croissance ayant besoin de capitaux ;
- dispose d'une expertise de pointe dans son secteur d'activité ;
- opère une entreprise ayant franchi le seuil de démarrage avec succès;
- est disposé à adapter son style de gestion aux exigences d'une société publique;



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Johanne Duchesne est
détentricrice d'un MBA en
finance et agit comme
conseillère spécialisée en
valeurs mobilières

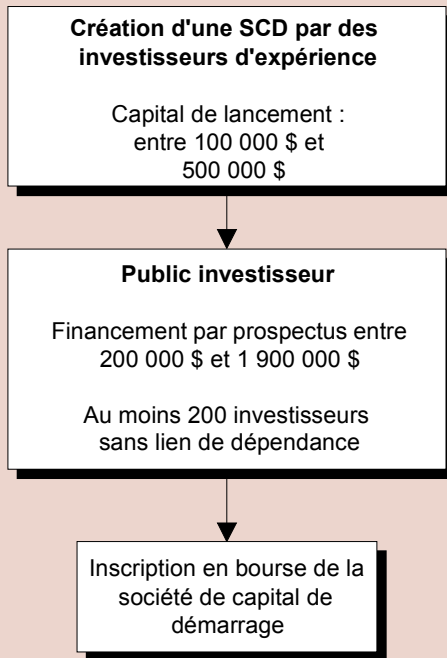


Quelle est la marche à suivre?

Le programme, unique en son genre, comporte deux étapes :

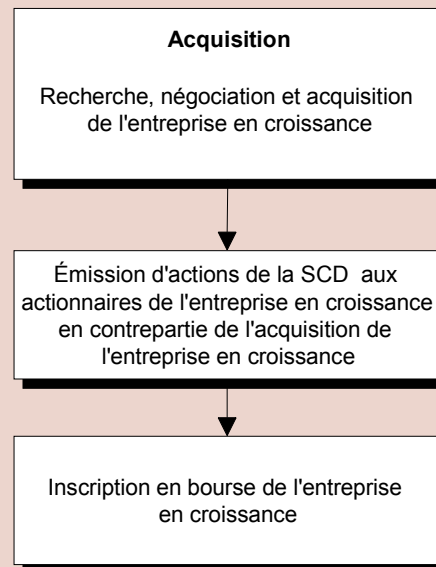
Au cours de la première étape, une SCD est créée par quelques investisseurs d'expérience avec comme seul actif son encaisse constituée aux termes d'un placement privé et d'un placement par voie de prospectus réalisé auprès du public investisseur. Vient ensuite l'inscription en bourse de la SCD.

Étape 1



Dans la seconde étape, la SCD dispose d'une période de 18 mois pour identifier, examiner et acquérir une entreprise en croissance représentant une bonne occasion d'investissement.

Étape 2



À l'issue des deux étapes, les actionnaires de l'entreprise en croissance, tout comme ceux de la SCD, se retrouvent actionnaires d'une société publique cotée en bourse.



Sébastien Vézina est membre du Barreau du Québec depuis 1999 et se spécialise en droit des affaires

Votre entreprise est-elle admissible?

Toute entreprise en croissance est admissible à participer au programme à l'exception d'une société de services financiers et d'un organisme de placement collectif. L'entreprise en croissance doit en outre satisfaire, au moment de son acquisition par la SCD et, du même coup, de son inscription en bourse, certaines exigences d'inscription selon son secteur d'activité. Le tableau qui suit présente, à titre indicatif seulement, certaines des exigences minimales par secteur d'activité.

	Technologie et industrie	Recherche et développement	Immobilier
Actif corporel net	500 000 \$	750 000 \$	2 000 000 \$
Fonds de roulement	Suffisant pour 12 mois et, selon le cas, des fonds non affectés de 100 000 \$	Suffisant pour 12 mois, pour couvrir un programme de travail d'un montant minimal de 500 000 \$ et des fonds non affectés de 100 000 \$	Suffisant pour 12 mois
Bénéfice ou produits d'exploitation	Selon le cas, aucune exigence ou bénéfice avant impôts de 50 000 \$ au dernier exercice financier ou à deux des trois derniers exercices ou bénéfice d'exploitation de 250 000 \$	Aucune exigence	Aucune exigence

L'idée vous intéresse?

Que vous soyez un entrepreneur à la recherche d'une SCD ou un investisseur ayant une expérience des marchés financiers intéressé à créer une SCD, nous sommes en mesure de vous prêter main-forte dans vos démarches. N'hésitez pas à communiquer avec les membres de notre équipe qui sauront vous conseiller et faciliter des rencontres avec l'une ou l'autre des parties potentielles.

Johanne Duchesne
Sébastien Vézina

**Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe
Affaires pour toute question relative à ce bulletin.**

à nos bureaux de Montréal

Philippe Asselin
Josianne Beaudry
Diane Bellavance
Fabienne Benoit
Pascale Blanchet
Michel Blouin
Valérie Boucher
Patrick Bourbeau
Serge Bourque
René Branchaud
Patrick Buchholz
Pierre Cadotte
Pierre Caron
André Champagne
Pierre Denis
Pierre d'Etcheverry
Richard F. Dolan
Georges Dubé
Caroline Émond
David Eramian
Michèle Gamache

Marie-Andrée Gravel
Benjamin David Gross
Martin Joyal
Isabelle Lamarre
André Laurin
Alexandra Lee
Corinne Lemire
Larry Markowitz
Jean Martel
Nicole Messier
Philip Nolan
André Paquette
Luc Pariseau
Jacques Paul-Hus
Stéphanie Séguin
Michel Servant
Eric Stevenson
Marc Talbot
Patrice André Vaillancourt
Sébastien Vézina

à nos bureaux de Québec

Michel C. Bernier
Martin J. Edwards
Jacques R. Gingras
Stéphane Harvey
Claude Lacroix
Simon Lemay
Marie-Élaine Racine
Jean-Philippe Riverin
Louis Rochette
Claude Thériault
Sophie Verville

à nos bureaux de Laval

Michel M. Dagenais
Claire Gonneville

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4

Téléphone :
(514) 871-1522
Télécopieur :
(514) 871-8977

Québec

Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1

Téléphone :
(418) 688-5000
Télécopieur :
(418) 688-3458

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval (Québec)
H7T 2R5

Téléphone :
(450) 978-8100
Télécopieur :
(450) 978-8111

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Téléphone :
(613) 594-4936
Télécopieur :
(613) 594-8783

Site Web

www.laverydebilly.com

Droit de reproduction
réservé. Ce bulletin destiné
à notre clientèle fournit des
commentaires généraux
sur les développements
récents du droit. Les textes
ne constituent pas un avis
juridique. Les lecteurs ne
devraient pas agir sur la
seule foi des informations
qui y sont contenues.